

L'opération façade :

Un engagement fort pour l'embellissement de notre centre ville !

Cette opération permet d'aider financièrement les propriétaires à restaurer leurs façades et ainsi participer à l'embellissement de notre village.

Les façades concernées sont celles situées en centre ville et aux Hameaux selon un périmètre arrêté.

Les propriétaires souhaitant participer à cette opération peuvent prétendre à une subvention pouvant s'élever jusqu'à 1 524 €. Cette subvention est une aide accordée que le propriétaire n'a pas à rembourser.

Pour pouvoir bénéficier de ces subventions, le seul engagement pris est de respecter les prescriptions établies en concertation entre le propriétaire et l'Architecte conseil du Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), Monsieur RESPAUD BOUNY.

L'opération façade en 6 étapes :

1. Rencontrer l'architecte conseil du CAUE, M. RESPAUD BOUNY
2. Faire établir un/des devis d'artisan et les transmettre à Amandine MILESI de SOLIHA 84 afin de réserver la subvention
3. Retirer et déposer en Mairie une Déclaration préalable de travaux conforme aux prescriptions architecturales définies avec l'architecte conseil.
4. Une réponse à votre demande sera ensuite transmise par courrier
5. Réalisation des travaux
6. Transmission des factures à Amandine MILESI pour paiement de la subvention.

Le paiement de la subvention est conditionné au respect des prescriptions architecturales.

Contact :

RESPAUD BOUNY
Architecte conseil du CAUE
En Mairie de Saint Saturnin lès Apt : 2 mardis par mois
(voir les dates dans la rubrique CAUE)

Amandine MILESI
Conseillère Habitat
a.milesi@solihha.fr
Tous les mardis au 04.90.23.12.12
En Mairie de Saint Saturnin lès Apt : le 3^e mercredi du mois, de 9h00 à 12h00

Le point information habitat

Vous souhaitez rénover votre habitation, faire des économies d'énergies ou adapter votre logement face ou en prévention à une perte d'autonomie ?

Qu'il s'agisse de remplacer une baignoire par une douche, changer son mode de chauffage, isoler son logement, remplacer ses menuiseries,

Des aides existent pour financer votre projet !

Selon la destination du logement (en location ou occupé par le propriétaire) et sous certaines conditions notamment de ressources, différentes aides peuvent être accordées aux propriétaires : Aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), du Département, et des Caisses de retraite.

Venez-vous renseigner sur l'éligibilité de votre projet auprès de SOLIHA dans le cadre du point information habitat.

Permanence tenue en Mairie, par Amandine MILESI

le 3^e mercredi du mois de 9h00 à 12h00

Permanence téléphonique le mardi au 04 90 23 12 12 - a.milesi@soliha.fr